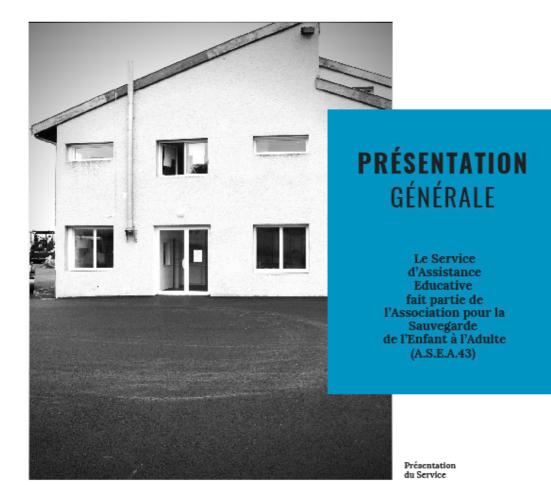


Sommaire sommaire

02	Présentation du service	06	Plan de situation
03	Horaires	07	N° de téléphone
04	Comment ça marche ?	08	les différences
05	Service d'Accueil Externalisé	09	Coloriage



Président M. Jack OLIVIER
Directrice Mme Camille BOUVIER
Directrice Mm. Delphine CHACORNAC
Directeur adjoint M. Loic BOUQUET
Chefs de service Mm. Wanda ROYEZ - M. Loïc BOUQUET

Horaires



SECRÉTARIAT :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

TÉLÉPHONE:

04 71 05 65 32

MAIL:

sae@asea43.org

OUVERTURE AU PUBLIC:

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

ADRESSE:

Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - Mons 43000 Le Puy-en-Velay

03

Comment ça marche

article 375 et suivants du Code Civil.
«...Les mineurs dont la santé, la sécurité,
la moralité oul'éducation sont
compromises peuvent faire l'objet
de mesuresd'assistance éducative ...»
articles 8 et 8-1 de l'ordonnance du 2 février 1945

Suite à une décision du Juge des Enfants, le Service d'Assistance Éducative exerce sur tout le département de la Haute-Loire une des mesures suivantes :

- M.J.I.E. (Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative)
- A.E.M.O. (Action Éducative en Milieu Ouvert)

Ton référent te rencontrera avec tes parents ou seul, à la maison, peut-être à l'école ou au centre social.

Il rencontrera également tes enseignants et toutes les personnes qui pourront t'aider et soutenir tes parents pour trouver des solutions aux difficultés que vous rencontrez.

Il pourra te proposer de participer à une activité.

Ton référent sera un éducateur spécialisé ou un assistant social.

En M.J.I.E. toi et tes parents rencontrez un psychologue.

Tu pourras, si tu le souhaites, contacter le chef de service.

Toute l'équipe du service prendra le temps de réfléchir à ta situation.

MJIE civile

Le juge des enfants a reçu à ton sujet des informations préoccupantes. Pour comprendre ta situation, il a ordonné une Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative. Le travailleur social et le psychologue vont te rencontrer pour faire

le point sur ce qui pose problème.

- Ta situation familiale
- Ta personnalité
- Ton éducation
- ta santé physique et psychologique
- Ta scolarité
- Ton comportement

Des activités collectives pourront être proposées autour de thèmes précis.

La M.J.I.E. dure 6 mois maximum mais le delai peut-être plus court. Elle offre à tes parents et à to-même la possibilité de parler avec nous et de mieux comprendre ta situation.

Tu peux participer ainsi aux réponses à proposer au juge des enfants.







Action Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.)

Dès le début de la mesure, un Document Individuel de Prise en Charge est élaboré avec ton référent, tes parents, la chef de service et toi-même, à partir de ce que demande le juge des enfants. Dans les mois qui suivent, un projet personnalisé d'accompagnement sera également établi.

Ces documents constituent une «feuille de route»

pour nous permettre d'apporter ensemble une amélioration à ta situation.

Au cours de la mesure d'A.E.M.O. ton référent va demander à tes parents et à toi-même de participer à l'amélioration de ta situation en proposant des solutions.

Ton référent va s'intéresser à :

- ta situation familiale,
- ton éducation,
- ta santé physique et psychologique,
- ta scolarité.
- ton comportement,
- ton environnement.

Toute l'équipe du service prendra le temps de réflichir à ta situation lors de leur réunion d'équipe.

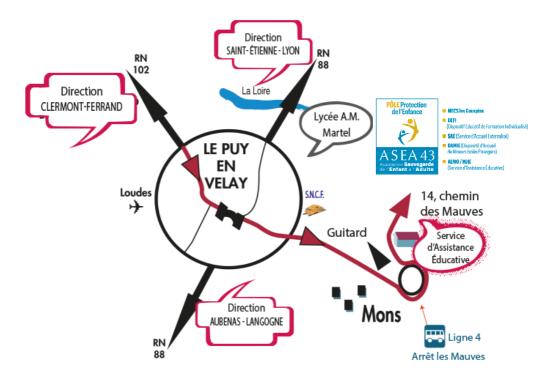
Le rapport d'A.E.M.O. apporte au juge des enfants des propositions sur les suites à donner qui peuvent êtres :



- its des propositions sui
- Soit tu n'as pas besoin d'accompagnement éducatif
- Soit tu as besoin qu'un éducateur puisse t'accompagner et aider tes parents : Mesure d'A.E.M.O.
- Soit il faut te protéger : proposition d'un accueil en établissement ou en famille d'accueil.



où sommes nous?



Espace ALEX BROLLES

14, chemin des Mauves - Mons - 43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél.: 04.71.09.43.66 - Fax: 04.71.02.79.55

e-mail: aemo@asea43.org - site: http://www.asea43.org

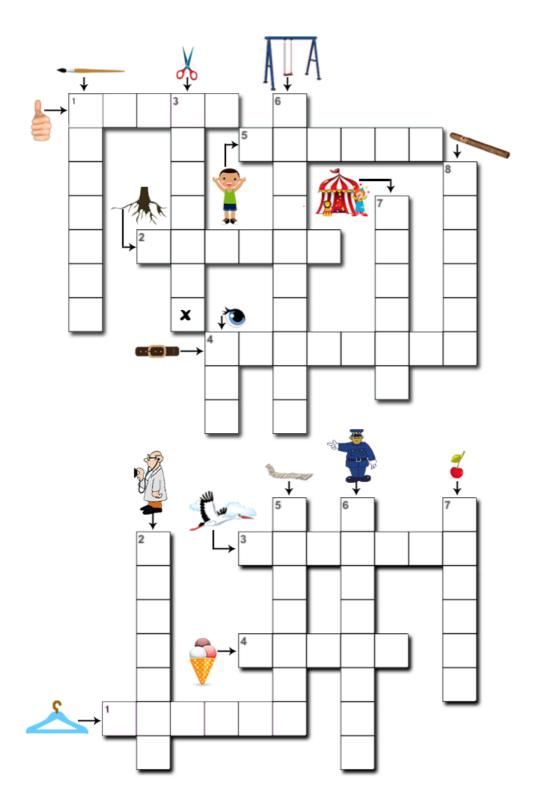
Numéros de téléphone utiles

- Service d'Assistance Éducative : 04.71.09.43.66
- Allo Écoute Ados : 0800.506.692 (numéro vert)
- Enfance maltraitée :
 119 (numéro vert)
- Tribunal de Grande Instance : **04.71.09.05.70**
- U.E.M.O. P.J.J.: **04.71.02.41.39**
- Aide Sociale à l'Enfance : **04.71.07.42.69** ou **04.71.07.43.43**
- Service Départemental P.J.J. : **04.71.02.41.39**
- C.A.S.E.D. (Cellule d'Aide et de Soutien pour l'Enfance et l'Adolescence): **0810.043.119**
- Mission Locale : 04.71.07.09.09
- C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation): **04.71.05.58.00**
- Maison des adolescents : 04.71.06.60.70
- A.N.P.A.A. (Centre de Soins pour les toxicomanes) : **04.71.04.94.47**
- Planning Familial : **04.71.02.94.95**

N° de Tél. utiles

08







Espace Alex BROLLES 14 chemin des Mauves MONS 43000 Le Puy-en-Velay